

- > Prescripteurs de médicaments d'exception
- > Pharmaciens

Modification au répertoire des Codes des médicaments d'exception

Nous vous avisons d'une modification apportée au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entre en vigueur le 28 septembre 2022.

Système cardiovasculaire : Ajout d'un nouveau médicament d'exception

Le médicament d'exception SACUBITRIL/VALSARTAN – *Entresto^{MC}* s'ajoute au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Sa codification est désormais possible si la condition clinique de la personne assurée correspond à l'indication reconnue de paiement. Il s'agit de :

Code CV419

Pour le traitement des personnes atteintes d'insuffisance cardiaque de **classe II ou III** de la *New York Heart Association* (NYHA) :

- qui présentent une dysfonction systolique ventriculaire gauche (avec une fraction d'éjection $\leq 40\%$);
et
- en association avec un bêta-bloquant, à moins de contre-indication ou d'intolérance.

Note : L'usage du sacubitril/valsartan pour le traitement des personnes atteintes d'insuffisance cardiaque de classe I ou IV de la NYHA ne correspond pas à l'indication de paiement.